



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

24 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**SYNDICAT MIXTE DE
TRANSPORT INTERURBAIN**

COMITE SYNDICAL

Erratum à la délibération n° 2019-039/SMTI du 21 août 2019 relative à la constitution d'un jury de concours relatif à la construction d'une gare de réseau Raï à Nouméa du Syndicat Mixte de Transport Interurbain

Publiée au J.O.-N.C. n° 9811 du 3 octobre 2019, page 17069

Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier l'article 2 de la délibération n° 2019-039/SMTI du 21 août 2019 relative à la constitution d'un jury de concours relatif à la construction d'une gare de réseau Raï à Nouméa du Syndicat Mixte de Transport Interurbain comme suit :

Au lieu de lire :

« Le jury de concours est constitué, outre du président du jury, le président du comité syndical, de 5 membres, comme suit :

Président du jury : M. Gilbert TYUIENON

Membres :

- M. Camille KUPIZS de la Direction des Achats, du Patrimoine et des Moyens (D.A.P.M.), Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant,
- Mme Bertille JOUAN-LIGNE de la Direction de l'Équipement de la province Sud (D.E.P.S.) ou son représentant,
- M. Jean-Paul MOESTAR de la Direction de l'Aménagement et du Foncier (D.A.F.) de province Nord ou son représentant,
- Mme Josée LAURANS-SANUY de l'ordre des architectes de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant.,
- Mme Sonia LAGARDE, maire de la ville de Nouméa ou son représentant. »

Lire :

« Le jury de concours est constitué, outre du président du jury, comme suit :

Président du jury : M. Gilbert TYUIENON

Membres :

- Mme TIDJINE-HMAE Henriette,
- M. SAWA Pascal,
- Mme RUFFENACH Virginie,
- M. SLAMET Yannick,
- M. ZEISEL Marc,
- Mme Sonia LAGARDE, maire de la ville de Nouméa ou son représentant,

- Mme Josée LAURANS-SANUY de l'ordre des architectes de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant,
- Le directeur des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres (D.I.T.T.T.) ou son représentant,
- Le directeur des Achats, du Patrimoine et des Moyens (D.A.P.M.) ou son représentant,
- La directrice de l'Équipement de la province Sud (D.E.P.S.) ou son représentant,
- Le directeur de l'Aménagement et du Foncier (D.A.F.) de province Nord ou son représentant. »

Le reste sans changement.

Le président du comité syndical du syndicat
mixte de transport interurbain,



Gilbert TYUIENON

